

*construire ensemble une place
pour tous les jeunes*



**Missions locales, PAIO & Espaces Jeunes de Franche-Comté
Mission Générale Insertion Education Nationale - Besançon**



Le réseau des missions locales et PAIO

✓ création

✓ implantation

✓ missions

✓ activité

✓ partenariat MGI

Les textes fondateurs

1981 : rapport SCHWARTZ sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Ce rapport porte l'idée d'approche globale, idée fondatrice des missions locales et qui nourrit depuis toutes les politiques d'insertion.

1982 : ordonnance du 26 mars marquant la naissance de permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), d'une part, et de missions locales (MILO) pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans une approche globale, d'autre part.

1989

104 MILO / 614 PAIO

Création du CNML ou Conseil National des Missions Locales qui répond à la volonté de mettre en place un réseau unique et d'uniformiser les offres des services.

Les textes fondateurs

1993 : loi quinquennale qui marque l'ouverture des espaces jeunes (23), lieux d'accueil uniques pour l'insertion, la formation et l'emploi des jeunes
Charte régionale de 1994, convention Etat/Région/ANPE de 1995, labellisation en 1996.

2005 : loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale qui institue un droit à l'accompagnement, pour les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

❑ **Programme CIVIS** : accompagnement renforcé et personnalisé pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi

❑ **Code du travail** : reconnaissance du réseau des missions locales, chargées par l'Etat de mettre en œuvre l'accompagnement des jeunes et le programme CIVIS, et invités à participer au Service Public de l'Emploi.

Protocole 2005 :

Les missions locales et les PAIO remplissent **une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes**, mission confiée par chaque niveau de collectivité dans son domaine de compétence

Les textes fondateurs

2006 : accord-cadre de partenariat renforcé entre l'ANPE et les Missions locales

A ce titre, 1600 jeunes dont la moitié indemnisée sont orientés chaque année par l'ANPE (Pôle Emploi) vers le réseau régional des missions locales.

2007

416 MILO / 72 PAIO

Franche-Comté : 7 MILO / 7 PAIO / 2 EJ
soit 16 structures

2008 : la loi du 13 février porte réforme du service Public de l'Emploi

Les missions locales prennent place dans les Comités régionaux de l'Emploi à titre de partenaires cotraitantes de l'opérateur unique Pôle Emploi (accord-cadre de 2006).

2009 - Circulaire sur les Contrats Initiatives Emploi reconnaissant aux MILO le droit de prescrire des contrats aidés

Les missions de service public

**Le réseau des missions locales est membre de droit du
Service Public de l'Emploi (loi de 2005)**

A ce titre, il partage les critères propres au service public :

- **L'égalité d'accès**
qui signifie une offre de service de proximité (maillage du territoire)
- **L'égalité de traitement**
qui suppose une qualité d'écoute et d'accompagnement comparable
quels que soient le professionnel, la structure et le territoire
- **La continuité dans l'accompagnement**
- **L'équité**
qui se traduit par un accompagnement renforcé pour les publics les plus en
difficulté
(approche globale et individualisée).

Les missions de service public



Une mission d'accueil, d'information et d'orientation

des jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire



Une mission d'accompagnement

vers la formation
vers et dans l'emploi



Une mission de développement et d'animation

du partenariat local au service de l'insertion des jeunes

Approche
globale

besoins et
attentes du
jeune

proximité

en adéquation avec l'offre et la demande
globales du territoire

L'implantation des structures en Franche-Comté

79 lieux d'accueil

23 sites labellisés espaces jeunes

7 Missions Locales

7 PAIO

Structures de 2 à 50 salariés

Une association régionale créée en 1999 par les Présidents des Missions locales, PAIO, Espaces jeunes



Une animation régionale mise en place en 2007 (2 postes)



L'activité du réseau régional

2007

210 professionnels
172 ETP
dont 94 conseillers

Programme régional de formation

Charte qualité AIO en cours

Projet de charte qualité entreprises

2008

Jeunes en contact : 19 548
dont 14 005 de niveau V et infra

2008

Jeunes accueillis pour la 1ère fois : 7 519
dont 4975 de niveau V et infra

2008

Jeunes retournant en formation initiale ou maintenus en scolarité dans l'année : 509
dont 92 jeunes issus des ZUS

Durée
moyenne
d'un
parcours :

2 ans,
2 ans et 1
trimestre pour
les jeunes
ZUS

Le partenariat avec la MGI

2002

Accord cadre du 21 janvier 2002 pour l'insertion des jeunes
CNML / Education Nationale / Ministère de l'Agriculture

2009

Instruction et circulaire interministérielles du 22 avril 2009 relative à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire

Une nouvelle convention
CNML et Ministères
EN, Emploi, Jeunesse, Ville, Agriculture

**une coopération
régionale et locale
à renforcer et
formaliser**